

Masseurs-kinésithérapeutes : un guide des bonnes pratiques pour reprendre l'activité



Pour l'Ordre, il revient à chaque kinésithérapeute de tout mettre en œuvre pour se procurer les produits de désinfection et les matériels de protection nécessaires pour prévenir la transmission du virus dans son activité de soins. Une fois ces moyens acquis et en fonction de la situation sanitaire du lieu d'exercice, ils pourront progressivement reprendre en charge les patients les moins fragiles au cabinet, pour les soins urgents essentiels et non reportables, toujours en respectant les gestes barrières et la distanciation physique en dehors des soins. L'Ordre rappelle que cette reprise progressive ne doit pas se faire aux dépens des patients les plus fragiles qui doivent toujours être pris en charge à leur domicile. De même, le télésoin doit être privilégié.

Pour accompagner les praticiens et répondre au mieux à leurs interrogations, l'Ordre a édité un guide des bonnes pratiques téléchargeable gratuitement sur son site. Toutes les phases de contact avec le patient y sont abordées, de la prise de rendez-vous à la salle d'attente en passant par la circulation des patients dans le cabinet ou la réalisation des soins.

Pour télécharger le guide des bonnes pratiques : www.ordremk.fr